

## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 26  
Mercredi 5 juillet 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



### Corcelles

Vacances d'été 2023

#### Fermeture du bureau communal

Le bureau communal sera fermé en raison des vacances d'été du 17 juillet 2023 au 4 août 2023.

Réouverture du secrétariat le mardi 8 août 2023 de 10h à 11h.

Nous vous souhaitons un bel été.

Corcelles, le 1<sup>er</sup> juillet 2023

Le Secrétariat communal



### Court

#### Fermeture de l'administration

L'administration municipale fermera ses portes le vendredi 14 juillet 2023 à midi et les rouvrira le lundi 7 août 2023 à 10h30. Durant cette période de fermeture, une permanence téléphonique sera assurée du lundi au vendredi (sauf le 1<sup>er</sup> août 2023), entre 10h30 et 11h30, au 032 497 71 12.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de contacter l'administration municipale au numéro précité en vue de fixer un rendez-vous.

Le Conseil municipal et le personnel souhaitent de belles vacances d'été à toute la population.

Court, le 5 juillet 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal

#### Avis de construction

Requérants: Sandra et Roland Schneeberger, Clos de Mévilier 3, 2738 Court

Propriétaires: idem requérants

Auteur du projet: ECE SA, Patrick Gsteiger, rue Centrale 1, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 1701, au lieu-dit « Clos de Mévilier 3 », 2738 Court

Projet: remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau placée à l'extérieur du bâtiment

Chauffage: pompe à chaleur air-eau de type Elco, Aerotop sg14 inox / inox optic

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 août 2023 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallée 19, 2738 Court). Durant la fermeture estivale de l'administration municipale, les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant

cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h30 à 11h30, du lundi au vendredi (sauf le 1<sup>er</sup> août 2023).

Court, le 5 juillet 2023

Municipalité de Court, administration municipale

#### Avis de construction

Requérant: Solartech Swiss Sàrl, rue du Pré au Maire 10, 2345 Les Breuleux

Propriétaires: Marie-Laure et Costantino Bartolo, La Ruai 6, 2738 Court

Auteur du projet: idem requérant Emplacement: parcelle N° 2188, au lieu-dit « La Ruai 6 », 2738 Court

Projet: remplacement du chauffage actuel par une pompe à chaleur air-eau placée à l'extérieur du bâtiment

Chauffage: pompe à chaleur air-eau de type Daikin Altherma III H HT, EPRA-018E

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: HA2

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 août 2023 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallée 19, 2738 Court). Durant la fermeture estivale de l'administration municipale, les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h30 à 11h30, du lundi au vendredi (sauf le 1<sup>er</sup> août 2023).

Court, le 5 juillet 2023

Municipalité de Court, administration municipale



### Crémises

#### Entrée en fonction d'un nouveau garde-faune cantonal au 1<sup>er</sup> juillet 2023

Après 37 ans passés au service du canton de Berne, dont 33 à exercer la profession de garde-faune, Louis Tschanz, de Malleray-Bévilard, prend sa retraite. Nous le félicitons pour sa carrière et lui adressons tous nos vœux.

Nous souhaitons à son successeur, Gilles Eichenberger, plein succès dans sa nouvelle fonction.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, Gilles Eichenberger sera le nouveau garde-faune des communes de Belprahon, Champoz, Corcelles, Court, Crémises, Elay, Eschert, La Scheulte, Loveresse, Moutier, Rebévilier, Reconvilier, Roches, Saules, Sorvilier et Valbirse. Il est joignable par téléphone au 0800 940 100 / 1233.

Crémises, le 28 juin 2023

Inspection de la chasse du canton de Berne



### Belprahon

#### Fête du 1<sup>er</sup> août

La fête du 1<sup>er</sup> août se déroulera le lundi 31 juillet 2023, dès 17h, au terrain de football. La population est invitée à s'y retrouver pour le traditionnel feu et partager un moment de convivialité.

Comme chaque année, le jambon sera offert par la commune. Chacun apportera sa salade, pain, dessert et autres accompagnements.

Au plaisir de vous y retrouver nombreuses et nombreux!

Belprahon, le 5 juillet 2023

Le Conseil communal

#### Fermeture de la caisse communale

La caisse communale sera fermée, pendant les vacances d'été, du 31 juillet 2023 au 13 août 2023.

A toutes et tous, nous souhaitons un bel été!

Belprahon, le 5 juillet 2023

Le secrétariat communal



### Champoz

#### Vacances d'été - fermeture de l'administration communale

En raison des vacances d'été, l'administration communale sera fermée du 17 juillet au 11 août 2023 inclus.

En cas d'urgence, la caissière est atteignable au 032 492 12 88 pendant les heures de bureau et le maire au 079 552 58 53, en dehors des heures de bureau ou en cas d'absence de la caissière).

Champoz, le 4 juillet 2023

Le secrétariat communal

## Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 juin 2023

Conformément à l'article 68, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 juin 2023 est déposé publiquement durant 20 jours, à compter du 6 juillet 2023, au secrétariat communal.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Crémines, le 5 juillet 2023

Le Conseil communal

## Avis de construction

Requérant: Walter Habegger, Les Vaivres 121, 2746 Crémines

Auteur du projet: Deltaplan Carrel Sàrl, Route du Pâqui 2, 1720 Corminboeuf

Emplacement: Parcelle N° 756, au lieu-dit « Au Chauffour », commune de Crémines

Projet: Agrandissement du bâtiment 119 a pour l'aménagement d'une fumière avec fosse à purin (déplacement de la fosse à purin non réalisée, prévue au bâtiment 119 b, selon permis de construire accordé le 22.2.2022). Installation de 4 pompes à chaleur en lieu et place du réservoir propane non réalisé, prévu au bâtiment 119 b, selon permis de construire accordé le 22.2.2022. Installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment 119 b.

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: Agricole

Dérogation: 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 août 2023 inclusivement auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 3 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture estivale du secrétariat communal, les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous aux N°: 077 450 83 27 ou 076 319 03 71.

Crémines, le 5 juillet 2023

Secrétariat communal



## Avis de construction

### Modification du projet publié les 1<sup>er</sup> et 8 mars 2023

Requérant: Amis de la Nature Moutier, M. Gino Varisco, Rue du Viaduc 56, 2740 Moutier

Auteur du projet: Idem requérant

Emplacements: parcelles N°s 732, 739, 741, 753, 773, 917, 918, 920 et 929 au lieu-dit « Raimeux de Grandval ».

Projet: Travaux de génie civil pour la pose de canalisations d'évacuation des eaux résiduaires et raccordement dans une nouvelle STEP.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole

Dérogation: art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 28 juillet 2023 inclusivement auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées (uniquement contre les modifications) seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 28 juin 2023

Le Conseil municipal



## Informations communales

### Fermeture de l'administration

En raison de la fête de l'école, l'administration sera fermée le jeudi 6 juillet 2023.

Durant la pause estivale, l'administration communale sera fermée du lundi 17 juillet au vendredi 11 août 2023.

Réouverture selon les horaires habituels le mardi 15 août 2023.

Loveresse, le 26 juin 2023

Administration communale



## Municipalité de Moutier

### Vacances d'été

#### Fermeture des bureaux l'après-midi

Les guichets de l'administration communale (Hôtel de Ville 1 et Police administrative) seront fermés tous les après-midis du lundi 17 juillet 2023 au vendredi 4 août 2023. Ouverture: tous les matins, de 9h à 11h.

Il n'y aura pas de permanence téléphonique durant cette période les après-midis.

Service social régional de la Prévôté: mercredi, fermé toute la journée.

Moutier, le 13 juin 2023

Conseil municipal

### Arrêté du Conseil de Ville N° 1148 du 26 juin 2023

#### Arrêté du Conseil de Ville relatif à l'adoption du budget communal 2023

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'article 46 lettre a du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier;
- vu le préavis favorable de la Commission des finances;
- sur proposition du Conseil municipal;
- sous réserve du référendum facultatif;

#### Arrête

##### Article 1:

Le budget communal pour l'année 2023, basé sur:

- a) une quotité d'impôt de 1.94 (inchangée)
- b) une taxe immobilière de 1,5‰ (inchangée)
- c) une taxe d'exemption pour le CRISM de: 2,65% (inchangée) de l'impôt d'Etat pour les contribuables concernés figurant au registre ordinaire des impôts (minimum Fr. 20.- / maximum Fr. 400.-)

1,0% (inchangée) du total des impôts encaissés pour les contribuables concernés soumis à l'imposition à la source (minimum Fr. 20.- / maximum Fr. 400.-)

- d) un amortissement du patrimoine administratif enregistré au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de manière linéaire, pendant les 16 prochaines années, à un taux de 6.25%
- e) prévoyant un excédent de charges de Fr. 40'921.- du Compte global
- f) prévoyant un excédent de revenus de Fr. 0.- du Compte général\*

Compte de résultats

Charges du compte global

Fr. 61'136'145.-

Revenus du compte global

Fr. 61'093'224.-

Excédent de charges

Fr. 42'921.-

dont Charges du compte général

Fr. 43'127'512.-

Revenus du compte général

Fr. 43'127'512.-

Excédent de revenus

Fr. 0.-

Charges Alimentation eau

Fr. 2'227'939.-

Revenus Alimentation eau

Fr. 2'193'359.-

Excédent de charges

Fr. 34'580.-

Charges Eaux usées

Fr. 1'964'238.-

Revenus Eaux usées

Fr. 1'964'238.-

Excédent de revenus

Fr. 0.-

Charges Gestion déchets

Fr. 896'449.-

Revenus Gestion déchets

Fr. 899'000.-

Excédent de revenus

Fr. 2'551.-

Charges CRISM

Fr. 414'615.-

Revenus CRISM

Fr. 490'336.-

Excédent de revenus

Fr. 75'721.-

Charges SI exploitation

Fr. 5'044'176.-

Revenus SI exploitation

Fr. 4'959'563.-

Excédent de charges

Fr. 84'613.-

#### Article 2:

Le budget est déposé à la Chancellerie municipale pendant les délais légaux.

\*Excédent de revenus de Fr. 220'180.- budgétisé en diminution du découvert au bilan.

Moutier, le 26 juin 2023

Au nom du Conseil de Ville

Le Président: J. Berthold

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 26 juin 2023. Il est déposé publiquement à la

Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

Moutier, le 27 juin 2023

Conseil municipal

### Avis de construction

Requérant : FRESARD Michel, Rue du Crêt 4, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2964, Rue du Crêt 4

Projet : Pose d'une terrasse couverte (panneaux solaires) sur place existante et pose de panneaux solaires au sol au Sud-Est de la parcelle

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 4 août 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 juillet 2023

Services Techniques-Urbanisme

Commune bourgeoise Moutier

### Dépôt du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 21 juin 2023

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 21 juin 2023 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat de la commune bourgeoise où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Durant le délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de bourgeoisie.

Moutier, le 27 juin 2023

Le Conseil de bourgeoisie

### Avis de construction

Requérant : SIMON Pascal, Rue Jolimont 2, 2740 MOUTIER

Auteur du projet : KD Architecture SA, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 2050, Rue Jolimont 2

Projet : Démolition du garage existant et construction d'un nouveau garage côté Est du bâtiment existant

Zone : H2

Dérogation : Art. 80 LR et art. 21 RCC

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 4 août 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 juillet 2023

Services Techniques-Urbanisme



### Perrefitte

Communication du Conseil municipal

### Réouverture du sentier de la Combe Fabet

Les travaux de réfection du sentier de la Combe Fabet se sont achevés avec succès grâce à

l'engagement intense des équipes de Berne Rando que la Municipalité de Perrefitte tient à remercier tout particulièrement pour la bonne collaboration et l'excellent travail accompli. Actuellement, la Combe Fabet est à nouveau praticable sur toute sa longueur. Toutefois, du bois mort jonche encore le sentier sur son tronçon supérieur sis sur le territoire de la Commune de Champoz. La Municipalité de Perrefitte décline toute responsabilité sur cette partie du tracé dont l'entretien est du ressort de la Commune de Champoz.

Une petite cérémonie d'ouverture officielle, où chacun pourra participer, sera organisée après les vacances d'été. Le moment venu, une information idoine sera publiée.

Perrefitte, le 5 juillet 2023

Le Conseil municipal



### Petit-Val

Informations communales

### Fermeture provisoire de la route de la Charrière de Souboz

Le Conseil communal a décidé de fermer provisoirement à toute la circulation motorisée un tronçon de la route communale qui part du village de Souboz en direction des Prés de Souboz car le ruisseau a emporté avec les années une partie de l'assise de la route, rendant le passage des véhicules lourds dangereux. Le plan de situation peut être consulté sur le site internet [www.petit-val.ch](http://www.petit-val.ch). Une étude pour stabiliser ce tronçon est en cours.

Le passage reste accessible aux piétons et aux cyclistes. Une signalisation sera mise en place.

Cette fermeture de route est valable dès à présent et jusqu'à nouvel avis.

Cette route est déjà interdite à la circulation avec une exception pour les ayants droit qui sont dorénavant aussi invités à emprunter un autre chemin d'accès.

Le Conseil communal est conscient des désagréments occasionnés, notamment pour les agriculteurs et vous remercie par avance pour votre compréhension.

Souboz, le 28 juin 2023

Conseil communal

### Fermeture de l'administration communale

Durant la période estivale, l'administration sera fermée du 6 juillet au 4 août 2023. Réouverture selon les horaires habituels le lundi 7 août 2023.

Les personnes désirant consulter les demandes de permis de construire en dépôt public sont priées de prendre rendez-vous avec le responsable de l'urbanisme au 079 292 86 74.

Souboz, le 5 juillet 2023

Conseil communal



### Rebévelier

### Vacances d'été - fermeture de l'administration communale

En raison des vacances d'été, l'administration communale sera fermée du 17 juillet au 11 août 2023 inclus.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le maire au 079 792 06 08.

Les autorités communales vous souhaitent d'ores et déjà un bel été!

Rebévelier, le 4 juillet 2023

Le secrétariat communal



### Reconvilier

EBau 2023-11875

### Avis de construction

Requérants : Rota Marina et Gianantonio, Rue de Boron 20, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1407, Rue de Boron 20

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, élimination de la citerne à mazout existante

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 28 juillet 2023 inclusivement** ou sur le lien suivant : [www.reconvilier.ch/depots-publics](http://www.reconvilier.ch/depots-publics).

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 28 juin 2023

Le secrétariat municipal

### Entrée en fonction d'un nouveau garde faune cantonal au 1<sup>er</sup> juillet 2023

Après 37 ans passés au service du canton de Berne, dont 33 à exercer la profession de garde-faune, Louis Tschanz, de Malleray-Bévilard, prend sa retraite. Nous le félicitons pour sa carrière et lui adressons tous nos vœux.

Nous souhaitons à son successeur, Gilles Eichenberger, plein succès dans sa nouvelle fonction.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, Gilles Eichenberger sera le nouveau garde-faune des communes de Belprahon, Champoz, Corcelles, Court, Crémines, Elay, Eschert, La Scheulte, Loveresse, Moutier, Rebévelier, Reconvilier, Roches, Saules, Sorvilier et Valbirse. Il est joignable par téléphone au 0800 940 100 / 1233.

Reconvilier, le 26 juin 2023

Inspection de la chasse du canton de Berne

### Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée municipale du 26 juin 2023

En vertu de l'article 62 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 26 juin 2023 est déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours à compter de la présente publication, soit jusqu'au 7 août 2023.

Il est possible de former une opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le Conseil municipal.

Nous rendons attentives les personnes qui souhaitent prendre connaissance du document, qu'il est en ligne sur notre site internet et que l'administration municipale sera fermée du 13 juillet au

7 août. Une permanence est assurée et joignable au 079 338 87 44, pour fixer un rendez-vous.

Reconvilier, le 3 juillet 2023

Administration municipale

## Vacances d'été

L'administration municipale sera fermée durant les vacances estivales. Elle fermera ses portes le jeudi 13 juillet 2023 à 17 h et sera ouverte aux horaires habituels dès le lundi 7 août 2023 à 10 h. L'agence AVS Reconvilier et environs sera fermée du lundi 17 juillet au vendredi 4 août 2023.

Une permanence est prévue durant cette période et les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture sont priées de prendre contact avec l'administration au numéro de téléphone 079 338 87 44. Ce même téléphone peut être appelé en cas d'urgence.

Nous informons la population que dès la rentrée, les guichets seront à nouveau ouverts; lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 40 et de 15 h à 17 h et sur rendez-vous au 032 482 73 73. L'agence AVS Reconvilier et environs sera ouverte selon son programme habituel, par une permanence tous les lundis de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h, ainsi que disponible toute la semaine sur rendez-vous au 032 482 73 76.

Le Conseil municipal et l'administration souhaitent de belles vacances estivales à toutes et tous.

Reconvilier, le 4 juillet 2023

Administration municipale



## Roches

### Fermeture de l'administration communale

En raison des vacances d'été, les bureaux de l'administration communale resteront fermés du 17 juillet 2023 au 18 août 2023.

Les dossiers en dépôt public durant la période de fermeture pourront être consultés, sur rendez-vous, au 079 853 14 50.

Le Conseil communal ainsi que le personnel de l'administration communale vous souhaitent d'ores et déjà un bel été.

Roches, le 29 juin 2023

Conseil communal



## Saules

### Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 juin 2023 - dépôt public

Conformément à l'art. 66, al. 1 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 26 juin 2023 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 20 jours, à compter de la présente publication.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal durant ledit dépôt.

L'opposition devra être dûment signée et motivée.

Saules, le 5 juillet 2023

Conseil communal

### Fermeture estivale de l'Administration communale

L'administration communale sera fermée du vendredi 21 juillet au lundi 21 août 2023.

En cas d'urgence ou pour consulter les dossiers en dépôt, veuillez contacter le maire au 032 481 34 61.

Saules, le 5 juillet 2023

Conseil communal



## Sorvilier

### Avis de construction

Requérantes: Swisscom (Suisse) SA, Rte des Arsenaux 41, 1701 Fribourg et Salt Mobile SA, p. adr. Swiss Infra Services SA, Rue de Lausanne 51, 1020 Renens.

Auteur du projet: Complan AG, Wasserwerksgasse 39, 3011 Berne.

Emplacement: parcelle N° 947, au lieu-dit: « Réservoir », commune de Sorvilier.

Projet: transformation d'une installation de communication mobile existante pour Swisscom (Suisse) SA et Salt Mobile SA avec de nouvelles antennes / SOSA / BE\_0374A.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 juillet 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 juin 2023

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Informations communales

#### Taille des haies

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autre végétation, plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord du chemin ou du trottoir. Les branches surplombant les chemins ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige ne doivent pas dépasser 1,20 m.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, une procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

#### Fermeture de l'administration municipale

En raison des vacances d'été, le bureau municipal sera fermé du lundi 17 juillet au vendredi 4

août 2023. En cas d'urgence ou pour consulter un dossier en dépôt public veuillez contacter le 079 128 70 13. Réouverture le 7 août aux heures habituelles, soit le lundi de 16 h à 18 h 30.

### Déchetterie

Les citoyens sont priés de trier leurs déchets selon les recommandations et de respecter les horaires en vigueur. Rappel pour la tournée des encombrants: les appareils électroménagers sont refusés lors de cette tournée, ils sont à déposer, par vos soins, dans une entreprise équipée pour les éliminer de manière appropriée. Les commerces reprennent également les types d'appareils qu'ils vendent.

### Avis aux propriétaires de chiens

Il n'est pas autorisé de laisser les chiens se promener en liberté dans le village. Nous rappelons que les crottes doivent être ramassées. Des sachets sont à disposition dans les distributeurs aux abords des chemins. En vue de la facturation de la taxe des chiens, toute modification relative à la détention de chien(s) (acquisition ou décès) doit être annoncée d'ici au 31 août 2023.

### Renards

Les citoyens sont priés de ne pas déposer de nourriture ou de poubelles à proximité des habitations qui pourrait attirer les renards. Il est conseillé de protéger vos poules et autres petits animaux par des clôtures adéquates.

### Entrée en fonction d'un nouveau garde-faune cantonal au 1<sup>er</sup> juillet 2023

Après 37 ans passés au service du canton de Berne, dont 33 à exercer la profession de garde-faune, Louis Tschanz, de Malleray-Bévilard, prend sa retraite. Nous le félicitons pour sa carrière et lui adressons tous nos vœux. Nous souhaitons à son successeur, Gilles Eichenberger, plein succès dans sa nouvelle fonction. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, Gilles Eichenberger sera le nouveau garde-faune des communes de Belprahon, Champoz, Corcelles, Court, Crémines, Elay, Eschert, La Scheulte, Loveresse, Moutier, Rebévelier, Reconvilier, Roches, Saules, Sorvilier et Valbirse. Il est joignable par téléphone au 0800 940 100 / 1233.

Sorvilier, le 5 juillet 2023

Le Conseil municipal



## Tavannes

### Grand pique-nique de village

Un pique-nique de village est organisé le samedi 8 juillet 2023 de 10 h à 20 h au Télési Sous le Mont, à Tavannes. La population est invitée à venir passer un moment de partage agréable sur les hauteurs du village. Des grills seront mis à disposition ainsi qu'un bac à sable géant, un château gonflable et des jeux de la ludothèque. Vous y trouverez également des stands de maquillage pour les enfants et des barbes à papa. En cas de mauvais temps, l'événement sera annulé.

Tavannes, le 22 juin 2023

Le secrétariat municipal

### Avis de construction

Requérant: M. Alexandre Geiser, Belfond 2, 2710 Tavannes.

Projet: couverture d'une fosse à lisier existante par une dalle en béton sise sur la parcelle N° 2028 au lieu-dit « Belfond » en zone agricole.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 août 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 5 juillet 2023

Le chef des travaux publics



## Valbirse

### Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage : Bonny Serge et Magalie, Champ du Pont 1, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Adresse du projet : BF 867, Champ du Pont 1, 2735 Bévillard, Commune mixte de Valbirse

Description du projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau au Nord de la parcelle

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : **du 28 juin au 28 juillet 2023 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 23 juin 2023

Commune mixte de Valbirse

### Conseil général du 26 juin 2023

Lors de sa séance du lundi 26 juin 2023, le Conseil général a souverainement :

- approuvé le procès-verbal du 27 mars 2023
- approuvé les comptes 2022
- approuvé la motion 2023/01 « S'attaquer très rapidement à des entretiens importants de nos collèges ».

Sous réserve du référendum facultatif, le Conseil général a :

- approuvé le règlement du Service social Centre-Orval
- supprimé le règlement du fonds de financement spécial Renouveau de la machine à peindre
- supprimé le règlement du fonds de financement spécial relatif à l'entretien des

surfaces de jeu du stade de football à Bévillard et du centre sportif à Malleray

- supprimé le règlement concernant le fonds de financement spécial relatif à l'entretien des routes et des ouvrages annexes.

Par ailleurs, le Conseil général a pris connaissance du programme de législature 2023-2026 du Conseil communal.

Un recours relatif aux décisions susmentionnées peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours doit être adressé, en deux exemplaires et par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 27 juin 2023

Commune mixte de Valbirse

### Horaires estivaux de l'administration communale

Du lundi 17 juillet au vendredi 4 août, les guichets de l'administration communale seront ouverts les matins (10h-12h) mais fermés les après-midis. Le lundi 31 juillet, ils seront fermés toute la journée. Reprise des horaires usuels le lundi 7 août.

Les autorités et le personnel communal vous souhaitent de bonnes vacances estivales.

Bévillard, le 29 juin 2023

Commune mixte de Valbirse

### Invitation à la Fête nationale du 1<sup>er</sup> août

Toute la population est cordialement invitée à la Fête du 1<sup>er</sup> août qui se déroulera dans le préau de l'école **secondaire** à Malleray.

A cette occasion, il sera possible de se restaurer dès 18h. Les sociétés de tir de Malleray-Bévillard proposeront divers menus et desserts; le Réseau Migration Valbirse et environs des pâtisseries.

Partie officielle dès 20h :

- Salutations et ouverture de la soirée par le Maire, M. Jacques-Henri Jufer
- Production d'un groupe de musiciens de la fanfare de Malleray
- Discours du 1<sup>er</sup> août
- Hymne national
- Distribution de lampions aux enfants
- Feux d'artifice

L'animation musicale sera assurée par M. Jean-Daniel Wahli.

**Les feux d'artifice privés seront interdits dans la zone de fête.**

En raison de l'installation et du tir du feu d'artifice à Espace Birse, la route Champ du Pont sera fermée le mardi 1<sup>er</sup> août dès 15h jusqu'au mercredi 2 août 8h. Le chemin piétonnier longeant la Birse depuis l'école secondaire sera également fermé de 21h à 23h le 1<sup>er</sup> août 2023.

La commune remercie les usagers de bien vouloir suivre la signalisation qui sera mise en place. Dans l'attente de vous voir nombreuses et nombreux, nous vous présentons, chères citoyennes et chers citoyens, nos salutations les meilleures.

Bévillard, le 29 juin 2023

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Mike Sprunger, Rue des Mélèzes 1, 2735 Malleray

Auteur du projet : KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Adresse du projet : BF 37, Rue du Lion d'Or 7, 2735 Malleray

Description du projet : création d'un appartement, ouverture de fenêtres en façade, pose de Velux sur le pan de la toiture Ouest, création d'un balcon-terrace au Sud du bâtiment, modification du couvert à l'ouest (suppression des toits à 2 pans et remplacement par un toit plat sur couvert existant)

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre A, EB-A

Dérogations : art. 511 RCC

Dépôt public : **du 5 juillet au 4 août 2023 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 30 juin 2023

Commune mixte de Valbirse

## Divers

Entrée en vigueur

### Modifications de l'annexe II du règlement sur le statut du personnel et les traitements

Les modifications de l'annexe II du règlement sur le statut du personnel et les traitements, adoptées par l'assemblée des délégués du 28 juin 2023, entreront en vigueur dès sa publication sous réserve d'un éventuel recours à son encontre.

L'annexe II peut être consultée sur demande à la station d'épuration de Loveresse (032 481 40 70).

Voie de recours :

Un recours peut être formé contre l'annexe II dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary.

Loveresse, le 5 juillet 2023

Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs SETE Le comité

**Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14h**

# **informations pratiques**



## **Belprahon**

Commune de Belprahon  
Administration communale  
Les Grands Clos 5, Belprahon  
Case postale 257  
2740 Moutier

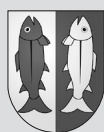
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27  
Courriel: [secretariat@belprahon.ch](mailto:secretariat@belprahon.ch)  
Tél. de la caisse: 032 493 18 60  
Courriel: [caisse@belprahon.ch](mailto:caisse@belprahon.ch)  
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h  
Site internet: [www.belprahon.ch](http://www.belprahon.ch)



## **Champoz**

Commune mixte de Champoz  
Brognna Alexandra  
Les Grands Clos 19  
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88  
Courriel: [admin.champoz@bluewin.ch](mailto:admin.champoz@bluewin.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30  
Site internet: [www.champoz.ch](http://www.champoz.ch)



## **Corcelles**

Commune mixte de Corcelles  
Clos la Jus 27  
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70  
Courriel: [secretariat@corcelles-be.ch](mailto:secretariat@corcelles-be.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h  
Jeudi de 17 h à 18 h 30  
Site internet: [www.corcelles-be.ch](http://www.corcelles-be.ch)

### Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



## **Court**

Municipalité de Court  
Rue de la Valle 19  
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10  
Courriel: [contact@court.ch](mailto:contact@court.ch)  
Site internet: [www.court.ch](http://www.court.ch)

### Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le mardi après-midi de 15 h 30 à 18 h 30, le me et je après-midi de 15 h 30 à 17 h.

## **informations pratiques**



### **Saicourt**

Administration municipale  
Pré Paroz 1  
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03  
Courriel: [admin@saicourt.ch](mailto:admin@saicourt.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h  
Mercredi 10h à 11h  
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h  
Vendredi 10h à 11h  
Site internet: [www.saicourt.ch](http://www.saicourt.ch)

#### **Indications officielles**

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M<sup>me</sup> Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

**Heures d'ouverture déchetteries:** Du lundi au samedi de 7h à 19h



### **Saules**

Administration communale  
Milieu du Village 13  
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28  
Courriel: [commune@saules-be.ch](mailto:commune@saules-be.ch)  
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h  
ou sur rendez-vous  
Site internet: [www.saules-be.ch](http://www.saules-be.ch)



### **Seehof**

Commune municipale  
Gross-Karlisberg 23a  
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60  
Courriel: [gemeinde@gemeindeseehof.ch](mailto:gemeinde@gemeindeseehof.ch)  
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



### **Sorvilier**

Administration municipale  
Rue Principale 18  
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29  
Courriel: [adm@sorvilier.ch](mailto:adm@sorvilier.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h 30  
Site internet: [www.sorvilier.ch](http://www.sorvilier.ch)

# **informations pratiques**



## **Moutier**

Municipalité de Moutier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 927  
2740 Moutier

### **Heures d'ouverture**

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

**Lu - ma** 9h à 11h et 15h à 17h

**Mercredi** 15h à 17h

**Jedi** 15h à 18h

**Vendredi** 9h à 11h et 14h à 16h

### **Service social:**

**Lu et ve** 9h à 11h et 14h à 16h

**Ma et Me** 14h à 16h

**Jedi** 14h à 18h

### **Police administrative:**

**Lu - ma et ve** 10h à 11h et 15h à 16h

**Mercredi** 15h à 16h

**Jedi** 10h à 11h et 16h à 18h

### **Téléphones**

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 12 14

Electricité.Eau. 032 494 12 14

**Service de piquet**  
**Electricité. Eau** 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

### **Service de renseignements juridiques**

Chancellerie municipale 032 494 11 11

### **Carte journalières (prix Fr. 48.-)**

Caisse municipale 032 494 11 25

### **Bons prévôtois**

Caisse municipale 032 494 11 25

**Site internet**  
www.moutier.ch

**Courriel**  
info@moutier.ch